

Procès-verbal de la conférence des présidents et préposés CPP de Lapins de race Suisse, samedi, 12.03.2016, à 9 heures, au centre paraplégique, Guido A. Zäch-Strasse 1, 6207 Nottwil

Le président, P. Iseli débute la conférence, à 9 heures, avec une citation d'Erhard Blanck, 1942, au sujet du respect.

Les experts ont appliqué pour la première fois le nouveau standard la saison d'expositions 2015/2016. Les pointages lors des jugements ont été acceptés avec respect. Les craintes initiales ont pu être discutées et clarifiées. Le président remercie tous les éleveuses et éleveurs.

La formation et la formation continue jouent un rôle essentiel pour l'élevage et la détention des lapins de race. Ensemble nous préparons l'avenir et nous devons nous adapter.

C'est avec ces paroles que le président de Lapins souhaite la bienvenue aux 120 participants à la CPP 2016.

Se sont excusés : Richard Piccinin, président d'honneur Lapins de race Suisse, Urs Weiss, président de la fédération cantonale zurichoise de petits animaux, Hans-Rudolf Röthlisberger, club suisse des éleveurs du chamois de Thuringe, Heinz Marti. SVBR, Franz Käser, Simon Foser, Werner Tschumi et Margareth Gasser.

M. Durrer salue aussi les participants et fait circuler la liste des présences. Il informe que Lapins de race Suisse prend à sa charge les frais de déplacement. Tout le monde est également invité au repas au restaurant Aurora au dernier étage.

Le président, P. Iseli, indique les devoirs et les droits de la conférence, définis dans les statuts. L'invitation avec l'ordre du jour a été remise à tous les participants dans les délais. L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

1. Salutations : P. Iseli salue tous les participants à la CPP du jour. Il salue particulièrement les invités : Gion Gross, président de l'EE et président d'honneur de Petits animaux Suisse, Markus Vogel, président de Petits animaux Suisse, Iris Fankhauser, gérante de la centrale de Petits animaux Suisse, Regula Wermuth, vice-présidente / Membres / Europe de Petits animaux Suisse, Fiona Müller, étudiante. Il souhaite la cordiale bienvenue aux représentants des autres divisions : Ursula Götz, Volailles de race Suisse, Kurt Lipp, Oiseaux d'agrément Suisse, Erwin Bär, Pigeons de race Suisse, ainsi que les rédacteurs Emil Stöckli, Ursula Glauser, Heinz Schmid, Jean-Louis Borter et Michel Gruaz, qui publient dans notre journal les articles spécifiques au sujet de l'élevage de lapins.
2. Constatation des présences : Tous les ayants droit ont reçu leur carte de vote à l'entrée. Il y a 99 ayants droit de vote, 14 invités et 7 membres du comité présents. La majorité absolue s'élève à 50 voix.
3. Election des scrutateurs : Les participants proposés, Pirmin Baumgartner, René Aregger, Denise Zopfi et Bruno Schwab, sont élus à l'unanimité.
4. PV de la CPP du 14.03.2015 à Nottwil : Le PV de la CPP 2015 a été publié en allemand dans la Tierwelt N° 14 du 02.04.2015 et en français dans l'Eleveur de petits animaux N° 16 du 16.04.2015. Il n'y a pas eu de remarques et le président remercie la rédactrice, M. Wenger, et le traducteur, J. Rey-Bellet. Le PV est accepté à l'unanimité.
5. Assemblée des délégués du samedi 11.06.2016 à Weinfeld : Les points suivants de l'ordre du jour ont été traités :
  1. Salutations et contrôle des présences
  2. Election des scrutateurs
  3. PV de l'AD du 13.06.2015 à Zofingue
  4. Affaires annuelles

- a) Approbation du rapport annuel du président
  - b) Prise de connaissance du rapport des vérificateurs des comptes
  - c) Acceptation des comptes annuels 2015
  - d) Fixation de la cotisation annuelle 2017
  - e) Crédit supplémentaire au budget 2016
  - f) Approbation du budget 2017
  - g) Election de l'organe de révision
5. Propositions
- a) Règlement des subventions et indemnités
  - b) Proposition du comité de Lapins de race Suisse
6. Honorariat
7. Communications
8. Divers
- a) Règlement des subventions et indemnités : P. Iseli remercie pour les propositions reçues. Elles sont malheureusement fort différentes. Le comité s'est donné de la peine à rédiger un nouveau projet qu'il vous présente aujourd'hui. A l'aide de plusieurs tableaux, il explique aux participants les mesures d'économie pour ces prochaines années. Les subventions aux clubs sont adaptées au 15 % du bénéfice de la Tierwelt. J. Schweizer remercie le comité pour le travail en lien avec le règlement des subventions et indemnités avec le but de faire des économies. Concernant la subvention aux clubs, il fait une contre-proposition et propose le 18 % du bénéfice de la Tierwelt. Il prétend que les fédérations cantonales auront des problèmes déjà dans une année si les clubs de race ne reçoivent que Fr. 60'000.00. Avec le 18 % les clubs recevraient Fr. 74'000.000 l'an prochain et Fr. 72'000.00 dans deux ans. Les clubs feraient des économies de 14 % envers le comité. Il considère que cela est correct et propose que la parole soit donnée pour le 18 %. La parole n'est pas demandée et P. Iseli souhaite savoir s'il y a d'autres questions au sujet du règlement. A. Hochuli a remarqué que sous point 4.1 préjugements et expositions, le montant est par bête au-delà de 80 lapins, également aux préjugements augmenté à F. 4.00. P. Iseli est d'avis qu'il n'est opportun de demander aux experts de juger au-delà de 80 bêtes ; raison pour laquelle le montant a été augmenté aussi pour les préjugements. A. Hochuli demande aussi ce que représente une brève séance et pourquoi l'indemnité des conférenciers a été augmentée de Fr. 180.00 à Fr. 250.00 ? Le président lui explique qu'une séance est considérée comme brève si elle dure moins de 3 heures et que l'indemnité des conférenciers a été diminuée. En effet pour une demi-journée le conférencier reçoit Fr. 150.00 au lieu de Fr. 180.00 et pour la journée entière Fr. 250.00 au lieu de Fr. 300.00. M. Müller est d'avis que le terme indemnité forfaitaire n'est correct car les séances et les frais de déplacement ne sont pas compris. Il est d'avis que l'indemnité pour les séances brèves est trop élevée. P. Iseli met en évidence qu'il ressort du règlement que l'indemnité forfaitaire est destinée à dédommager les membres du comité pour tous travaux et frais habituels, effectués par exemple à domicile. Il faut aussi préparer les séances brèves. Il estime que le règlement est adéquat et correspond aux règlements des autres divisions. D. Nufer relève qu'il est indiqué de diminuer le montant de base réparti entre les clubs. Si tel ne devait pas être le cas, la répartition selon le nombre de membres deviendrait insignifiante. P. Iseli remercie D. Nufer et avoue que le comité ne s'est pas encore posé cette question et qu'il va faire le nécessaire le moment venu. Le vote consultatif donne 57 votes pour le 18 % et 28 pour 15 %. La proposition du comité et la contre-proposition seront débattues à l'AD.

- b) Proposition du comité de Lapins de race Suisse : Il faut l'accord de l'AD pour prélever du fonds spécial le montant destiné à payer l'adaptation des box. Lapins de race Suisse a payé le 25 % du montant lors de l'achat de nouveaux box par la fédération de Waldstätte et également le 25 % pour KZV Kreuzlingen. Il y a 20'000 box qui ont été adaptés, répartis dans toute la Suisse. Cela a coûté Fr. 160'000.00 et ce pour le bien-être et la protection des animaux. Le vote consultatif donne 78 votes sans vote contre.
6. Informations sur les demandes d'admission et les aspects spécifiques : Le président de la CT, S. Röthlisberger, informe les participants à la CPP sur les demandes d'admission des Renard nain bleu aux yeux bleus, Nain de couleur noire aux jarres blancs et Lapin barbu. La table comparative adaptée pour la saison d'expositions 2016/2017 sera consultable sur le web après l'AD 2016. Le président de la CT n'a reçu que peu d'échos négatifs au sujet de la dernière saison d'expositions. Les remarques sur les cartes de jugements se sont avérées bénéfiques. Concernant les directives pour les jugements de l'apparence typique, une modification intervient dès à présent. Lors de 2 x 10 et 9 points il sera à nouveau possible de donner 19.0 ou 18.5. La commission technique a une liste de suspens pour le standard 15. Chez les tachetés sous défauts d'esthétique, la commissure labiale blanche est pénalisée à la position 5 (couleur) et non 6. Il y a également quelques erreurs dans le standard français. Les corrections seront publiées dans la Tierwelt et l'Eleveur de petits animaux. Il n'y a plus besoin de faire une demande de cours de race ou de critique de lapins préalablement. Les experts (conférenciers) ont les documents utiles. Ils seront payés le jour du cours et il faudra envoyer le formulaire de remboursement, signé par l'expert, avec la liste des présences au caissier de Lapins de race Suisse jusqu'à la fin janvier. Il ne faudra renoncer à l'engagement d'un expert et l'avertir au plus tard 14 jours avant le jour du jugement que s'il avait moins de 60 bêtes à juger. Dès à présent, il faut faire la demande de chef-expert auprès du président de la CT. Il ne faudrait pas plus de 6 à 9 experts par chef-expert. Il faut avertir à temps le chef-expert pour la critique des lapins. Les demandes pour la saison d'expositions à venir peuvent être faites dès aujourd'hui. Seuls les experts qui ont suivi la formation EE sont habilités à juger selon le standard européen. Ce sont : Patrik Aebischer, Klaus Blättler, Emil Buser, Markus Durrer, Urban Hamann et Stefan Röthlisberger. Les demandes de jugement selon standard européen pour la saison d'expositions 2016/2017 doivent parvenir au président de Lapins de race Suisse au plus tard le 30.09.2016. Il est possible de faire juger aux préjugements, dès la saison d'expositions 2016/2017, les races et les variétés de couleurs non reconnues en Suisse. Il faut informer les experts au moins 10 jours avant le jour du jugement. Les candidats experts, Jeaninne Farquet, Armin Ackermann, Roland Lüthi et Marc Eggen, auront le 19.03.2016 un examen d'aide expert. Ceux qui auront réussi le 19.03.2016 pourront juger de manière autonome aux préjugements. K. Blättler, M. Durrer, U. Hamann et S. Röthlisberger participeront à la formation des juges EE du 1. au 3.04.2016 au Luxembourg.
7. Statistique des lapins : S. Röthlisberger fait la rétrospective des préjugements, jugements, des lapins jugés et des cours de race de 2013 à 2015 à l'aide de tableaux. Il y a une diminution nette de lapins préjugés et il y a une augmentation des cours de 32 l'an dernier en lien avec le standard 15. Le président, P. Iseli, remarque qu'il existe un règlement d'admission et de radiation de races ou de variétés de couleurs. Lors des dernières années, quelques races ou variétés de couleurs ont été admises mais aucune radiée. La statistique, tenue par U. Hamann en lien avec la table comparative, reflète l'évolution des races et des variétés de couleurs. Elle sera consultable sur le web après l'AD 2016. Chaque club peut en prendre connaissance et prendre les mesures nécessaires. P. Iseli remercie les clubs pour la mise à disposition exemplaire des catalogues et autres données. B. Büchel fait la proposition que les clubs, qui utilisent le programme d'exposition de Petits animaux Suisse pour faire le classement, envoient les jugements des bêtes avec la statistique à U. Hamann. Ceci permettra à U. Hamann d'établir la table comparative et la statistique sans grand effort.

8. Informations catégories de contrainte : Suite à l'ordonnance de l'OSAV sur la pratique de l'élevage, Petits animaux Suisse a mandaté le PD Dr méd. vét. Claude Schelling d'une expertise selon les catégories de contrainte. Seulement quelques races ont été classées dans la catégorie 1 (handicap léger) : Tacheté nain, Petit rex, Tacheté anglais, Petit tacheté tricolore suisse, Tacheté tchèque, Tacheté tricolore, Lapin rex, Tacheté suisse, Bélier anglais et Angora. Une notice sera mise à disposition des éleveurs concernant ces races. J. Rey-Bellet informe sur un article paru en Allemagne au sujet de la maladie hémorragique virale du lapin variant2. Un éleveur de la région de Stuttgart a perdu presque tous ses lapins. Le vaccin contre la maladie hémorragique virale du lapin ordinaire a été autorisé en Suisse. Contre le variant2 seul un vaccin en France est actuellement disponible. En cas de nécessité absolue, J. Rey-Bellet s'adressera à l'OSAV. Ursula Glauser publiera prochainement un article dans la Tierwelt sur la problématique virale lors des expositions.

Petits animaux Suisse, Markus Vogel, président : Pour M. Vogel, c'est aujourd'hui un retour aux sources chez Lapins de race Suisse. Il remercie tous les éleveurs de leur engagement et se réjouit de la collaboration ces prochaines années.

9. Informations Petits animaux 18 à Fribourg : Gilles Python informe les participants à la CPP sur l'état d'organisation. L'exposition aura lieu du 05.01. au 07.01.2018 au Forum à Fribourg. La devise de l'exposition : petit mais cool. Le CO a été désigné. Seul le responsable de la tombola manque encore. Les buts sont fixés. 10'000 bêtes sont attendues. Les tâches dans l'immédiat : Cahiers des charges, Internet, sponsoring et concept pour la communication etc.
10. Communications des ressorts : P. Iseli fait part que les exemplaires du standard ont trouvé preneur et que le déficit est minime. Il dit que la proposition de Petits animaux Suisse de mettre fin à la certification a suscité de nombreuses discussions. Le groupe de travail n'est pas parvenu à convaincre les éleveurs ni les fonctionnaires. Le meilleur produit ne peut être vendu s'il n'y pas la demande. P. Iseli espère que des discussions actuelles naîtra un nouveau produit éventuellement. M. Durrer renseigne sur le bouclage des comptes 2015 avec un déficit de Fr. 114'158.04. Le déficit s'élevait au budget à Fr. 143'500.00. La BDO AG procédera le 07.04.2016 à la révision ordinaire. A. Spiri rappelle que le camp des jeunes éleveurs se déroulera du 16.07 au 23.07.2016 à Engelberg/Obwalden. La devise est : Vagabond montagnard. Le délai d'inscription pour les jeunes membres est fixé au 23.05.2016. Les responsables cantonaux de la relève et les participants de l'an passé ont déjà reçu la documentation. Elle est également consultable sur le web de Petits animaux Suisse. A. Spiri rappelle une nouvelle fois le cours « Détention conforme de lapins ». C'est un outil utile pour toutes les sociétés. Tout nouveau membre, éleveur ou détenteur de lapins, doit être concerné. Les frais s'élèvent à Fr. 10.00 pour la documentation. Les formulaires d'inscription se trouvent aussi sur le web. Ce cours aide à promouvoir notre hobby et à gagner de nouveaux membres. Le comité souhaite être en contact permanent avec ses membres avec le Newsletter. Pour cela il a besoin de l'adresse email de chaque membre qui devrait être communiquée à la statistique de Petits animaux Suisse. E. Buser signale que le calendrier des expositions des jeunes sujets paraîtra tout prochainement. Toutes les expositions devraient être annoncées à Zofingue ou être enregistrées dans Intranet. Une exposition annoncée bénéficie de l'assurance.
11. Suggestions et souhaits : Cet ordre du jour permet de préparer et définir l'avenir. Il y a deux ans est née ainsi la statistique des animaux. La parole n'est pas demandée.
12. Divers : Un participant signale que dans un programme d'exposition le terme de juge est utilisé à la place d'expert. E. Buser va y remédier. La parole n'étant plus demandée, Le président, P. Iseli, remercie les deux traducteurs, M. Gruaz et J. Rey-Bellet, ses collègues du comité pour l'organisation de la journée ainsi que tous participants à la CPP. Il souhaite une bonne saison d'élevage, succès à la maison comme au clapier. Il clôt la CPP 2016 à 11 heures 40.

Mülchi / Rüscheegg/ Savièse, le 12.03.2016

Lapins de race Suisse

Peter Iseli  
Président

Monika Wenger  
Rédactrice

Joseph Rey-Bellet  
Traducteur